Contrat de prestation de formation

(Articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du travail)

Entre les soussignés :

SASU HIPPOCRATES, au capital de 8000€, siret 519 955 314 000 25, situé 1 rue du clos rené 34 000 Montpellier dont le nom commercial de l'organisme de formation est TISSUAL BALANCING ACADEMY enregistré sous le N° de déclaration d'activité 91 34 08804 34 "cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail) auprès de la DREET (Direction Régionale de l'Économie de l'Emploi et du Travail) de l'Hérault.

Représenté par Assaf COHEN, en qualité de Président,

d'une part,
Désigné sous le terme « Prestataire » dans la suite de ce document,

d'autre part,

Nom/ Prénom et Société :

……
Adresse postale :

……
Adresse email :

……

Numéro de téléphone :

……

- Statut RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé)
- Besoin d'aménagement au regard de la santé

Désigné sous le terme « Bénéficiaire » dans la suite de ce document

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre III de la 6ième partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Sommaire :

Vous pouvez ajouter des titres (Format > Styles de paragraphe) qui apparaîtront dans votre table des matières.

Article 1 – Objet, nature et durée de la prestation, programme

« Titre RNCP Hydropraticien »

- ✔ Titre RNCP35866 - hydro-praticien (Organisme certificateur - Thalatherm)
- ✔ **L'action de formation** prévue au 1° de l'article L6313-1 du Code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.
- ✔ L'objet de cette présente formation est : **Certification**
- ✔ **Durée** : 602h (427 h de cours en présentiel + 175h de stage à réaliser avant le 31/12/2023)
- ✔ **Date(s)** : du 09 janvier 2023 au 21 avril 2023 pour les cours en présentiel + stage de 175h à réaliser avant le 31 décembre. Calendrier en fin de document.
- ✔ **Lieu :** 8 rue Serane 34 000 Montpellier et un autre lieu à Montpellier ou proche (moins de 30 km) pour les cours en hydrothérapie
- ✔ Effectif : 20 personnes maximum
- ✔ Modalité de contrôle : examen continue, rédaction d'un rapport de stage et présentation orale devant un jury expérimenté.
- ✔ Le contenu de l'action de formation avec programme détaillé figure en fin de document.

Article 2: obligations du bénéficiaire:

Le bénéficiaire s'engage à assister de manière assidue à la prestation du prestataire. Tout retard ou absence devra être dûment justifiée en amont par tout moyen à disposition.

Article 3 : Conditions d'admissions

Prérequis pour accéder à cette formation : aucun

Le centre de formation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription après examen du dossier d'inscription. Le refus d'une inscription ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité. Les frais d'enseignement déjà réglés par la personne dont l'inscription a été refusée lui seront intégralement remboursés. Nous nous réservons le droit d'annuler une nouvelle session de formation en cas de nombre insuffisant de participants. Dans ce cas, les frais d'enseignement versés par les stagiaires sont intégralement remboursés. Cette annulation ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité. Tout litige relatifs au présent article devra se régler conformément à l'article 9 du présent contrat.

Article 4 – Condition de réalisation de la prestation

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile à une mise en œuvre efficace de la prestation.

Article 5 - Conditions financières

En contrepartie de cette prestation, le bénéficiaire s'engage à régler la somme de : **5000 € HT** *"formation exonérée de **TVA** en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts »*.
L'acompte à verser avant le début de la formation représente 30% du montant total soit : **1500€ HT.** (art L6353-6 du code du travail)
Le solde de la formation donne lieu à échelonnement de paiement tout au long de l'action.
Si la formation est financée par le CPF, les conditions financières de la caisse des dépôts via mon compte formation sont seules applicables.

Si la formation est financée par Pôle Emploi, un OPCO ou tout autre financeur, leurs conditions financières sont seules applicables.

Article 6 - Moyens humains, pédagogiques et techniques mis en œuvre

Le programme de formation détaille les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats.
Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation si celle-ci est en présentiel.L'attestation d'assiduité ou à défaut le certificat de réalisation atteste de la présence du stagiaire pour les formations en distanciel.
Évaluation continue, rapport de stage à rendre en fin de cursus et soutenance orale (jury)

Article 7 - Sanction de la prestation

Une certification sera remise après la réussite de la formation et une fois le stage effectué.

Article 8 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter.(*article Article L6353-5 du code du travail.)* Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par email. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 9 : Communication

Le bénéficiaire précise si Tissual Balancing peut communiquer ses coordonnées à d'autres stagiaires **(Oui ou Non) : …..**

Le bénéficiaire précise si l'usage de son image pendant la formation peut être utilisé à des fins promotionnelles (réseaux sociaux, site internet etc.) **Écrire Oui ou Non : ……..**

Article 10 - Réclamations, Non-réalisation, dédit, abandon et litiges

Les éléments liés à la réclamation sont précisés dans le règlement intérieur consultable sur le site internet www.formation-massage.org
En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation par le Prestataire, ce dernier doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.
En cas de renoncement par le bénéficiaire après le délai des 10 jours de rétraction suite à la signature du contrat, ce dernier sera redevable de l'intégralité de la somme de la formation.
En cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat.
Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Montpellier sera seul compétent
Cas particulier du CPF : Les conditions sont précisées soient dans Conditions Particulières de la Caisse des Dépôts pour les Organismes de Formation.
Pour les autres financeurs (Pôle Emploi, OPCO etc.) se référer à leurs conditions générales.

Article 11 : Cas de différend

Les contestations de quelque nature qu'elles soient, qui viendraient à se produire à propos du présent Contrat, quant à sa validité, son interprétation, son exécution ou son inexécution, son interruption ou sa résiliation, devront être portées en premier à la connaissance de l'Ecole, via une réclamation.Le Stagiaire pourra adresser sa réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante : tissualbalancing@gmail.com
Si l'Organisme de formation ne répond pas à la demande du Stagiaire, ou si la réponse ne convient pas au Stagiaire, ce dernier aura la possibilité de saisir le médiateur de la consommation compétent CNPMédiation Consommation, dont les coordonnées sont les suivantes : Adresse de leur site : 27, avenue de la Libération,

42400 SAINT-CHAMOND Mail : contact admin@cnpm-mediation-consommation.eu / Téléphone : 09 88 30 27 72

Article 13 : Diffusion

Le bénéficiaire a pris connaissance du règlement intérieur sur le site internet de l'organisme de formation et s'engage à le respecter .

=> Fait à Montpellier, **le .....** en deux exemplaires

Signature du Bénéficiaire	Signature du Prestataire
NOM :	NOM : COHEN
Prénom :	Prénom : Assaf
signature :	Agissant en qualité de : Président
	Signature :
	Hippocrates/ Tissual Balancing Academy 1 rue du Clos rené 34000 Montpellier SAS au capital de 8000€ RCS de Montpellier SIRET 519 955 314 – APE 9604 Z